

## SÉANCE DU 09 AVRIL 2015

Le trois avril deux mil quinze, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le neuf avril deux mil quinze à vingt heures.

Le Maire.

**PRESENTS :** MME CHUPEAU – M. BOURAIN – M. COLIN – MME DOUMERET – M. DUBOIS  
MME GOURAUD – MME LAPRADE – MME LAURENT – M. LEROYER – MME LOIZEAU  
MME MARTIN – M. MIOT – MME PAVERNE – M. ROUZEAU (ARRIVEE 19H15 QUESTION 2)  
MME ZITOUNI

**EXCUSE :** M. GRUCHY

**ABSENTS :** M. GIRAUD – M. LATIMIER

**REPRESENTES :** MME BROUCARET PAR MME PAVERNE

**SECRETAIRE :** MME ZITOUNI

Madame le Maire ouvre la séance.

### **I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2015**

2015-02-19\_001

**Le compte-rendu du précédent conseil du 19 février 2015** a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 19/02/2015.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **II - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

2015-04-09\_010/7.2

*Article budgétaire en recette de fonctionnement : 7311*

#### **Madame le Maire expose :**

Les taux appliqués aux bases servant au calcul des taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti) sont fixés par le conseil municipal.

**Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reconduire les taux actuels :**

Taxe d'habitation : ..... 10, 06 %

Taxe foncière sur le bâti: .....21, 35 %

Taxe foncière sur le non bâti : .....58, 79 %

POUR : 16

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **III – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

2015-04-09\_011/7.5

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations locales, qui en ont fait la demande, afin de soutenir leur action et leur rôle important dans l'animation du village. Cette subvention est étudiée, en fonction des projets et sur présentation des comptes.

#### **Proposition d'attribution pour l'année 2015 aux associations :**

(Article budgétaire en dépense de fonctionnement : 6574)

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS 2015</b>
NJAMALA	250,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	250,00 €
CLUB 3ème AGE - MORTAGNE	250,00 €
CLUB 3ème AGE - THAIRÉ	250,00 €
COMITE DES FÊTE DE THAIRÉ	1 000,00 €
FOYER RURAL DE THAIRÉ	250,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	250,00 €
JUDO CLUB "LE PETIT SAMOURAÏ"	250,00 €
LA LIRETTE	400,00 €
SAPEURS POMPIERS	2 500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	250,00 €
THAIR'ECHANGES	250,00 €
CLUB TENNIS DE TABLE THAIRE - CTTT	250,00 €
ANGOU'LOISIRS	1 200,00 €
LES FILLES DE L'ORIENT	250,00 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS (article 6574)</b>	<b>7.850,00 €</b>

#### **Proposition d'attribution pour l'année 2015 au Collège de Châtelailon et à la Chambre des Métiers :**

(Article budgétaire en dépense de fonctionnement : 65738)

COLLEGE CHATELAILLON – VOILE	1.118,00 €
COLLEGE CHATELAILLON – NATATION	447,00 €
CHAMBRE DE METIERS – APPRENTISSAGE	148,00 €
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS (article 65738)</b>	<b>1 713,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les attributions de subventions 2015.**

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## IV - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015

2015-04-09\_012/7.1

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

### Fonctionnement

Dépenses : **1 453 028,40**  
Recettes : **1 453 028,40**

Section de fonctionnement							
DEPENSES	BUDGET 2014	REALISE 2014	BP 2015	RECETTES	BUDGET 2014	REALISE 2014	BP 2015
011 - Charges à caractère général	268 400,00	223 221,63	290 790,00	70 - Produits des services et du domaine	95 290,00	114 572,50	102 880,00
012 - Charges de personnel	571 700,00	569 872,75	575 320,00	73 - Impôts et taxes	584 300,00	589 375,78	594 801,00
65 - Autres charges de gestion courante	85 250,00	64 742,93	73 381,00	74 - Dotations et participations	272 050,00	255 776,75	308 305,00
66 - Charges financières	20 000,00	18 115,30	16 500,00	75 - Autres produits de gestion courante	12 000,00	14 898,71	14 000,00
67 - Charges exceptionnelles	100,00	-	100,00	76 - Produits financiers	-	5,59	-
014 - Atténuation de produits	16 502,00	16 502,00	16 502,00	77 - Produits exceptionnels	203 000,00	208 974,90	-
<b>023 - Virement à la SI</b>	<b>410 688,00</b>	<b>-</b>	<b>480 435,40</b>	013 - Atténuation de charges	86 000,00	90 870,16	10 500,00
				002 - Excédent reporté	120 000,00	120 000,00	422 542,40
<b>TOTAL</b>	<b>1 372 640,00</b>	<b>892 454,61</b>	<b>1 453 028,40</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 372 640,00</b>	<b>1 394 474,39</b>	<b>1 453 028,40</b>

### Investissement

Dépenses : **615 084,12 (+ RAR 78 525,63) = 693 609,75**  
Recettes : **670 222,00 (+ RAR 23 387,75) = 693 609,75**

Section d'investissement					
DEPENSES	RAR 2014	BP 2015	RECETTES	RAR 2014	BP 2015
OP. 275 projets futurs		194 435,40	10222 - FCTVA	-	32 000,00
<b>GRANDS PROJETS</b>	<b>-</b>	<b>194 435,40</b>	10226 - Taxe d'aménagement	-	50 000,00
OP. 248 travaux église		12 000,00	13 - Subventions	23 387,75	1 000,00
OP. 269 cimetières	2 414,62	3 500,00	1068 - Affectation de résultat	-	79 477,38
OP. 254 Travaux bâtiments communaux	17 432,53	30 000,00	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>23 387,75</b>	<b>162 477,38</b>
<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>	<b>19 847,15</b>	<b>45 500,00</b>			
OP. 271 cadre de vie - environnement		17 000,00			
OP. 265 aménagements urbains		10 000,00			
OP. 278 Urbanisme		15 000,00			
<b>DVT DURABLE ET CADRE DE VIE</b>	<b>-</b>	<b>42 000,00</b>			
OP. 234 éclairage public	907,28	10 000,00			
OP. 247 sécurité routière		10 000,00			
OP. 258 voirie - aménagement centre bourg	56 571,20	-			
OP. 259 amélioration de la voirie		150 000,00			
<b>VOIRIE</b>	<b>57 478,48</b>	<b>170 000,00</b>			
OP. 267 aménagement école		15 000,00			
OP. 268 aménagement ALSH	1 200,00	-			
OP. 276 aménagement local jeunes		30 000,00			
OP. 277 matériel RAM		-			
<b>ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION</b>	<b>1 200,00</b>	<b>45 000,00</b>			
OP. 270 acquisition matériel services		24 500,00			
<b>MOBILIER ET MATERIEL DES SERVICES</b>	<b>-</b>	<b>24 500,00</b>			
Dette	-	42 000,00			
<b>DETTE</b>	<b>-</b>	<b>42 000,00</b>			
Déficit reporté	-	24 339,50			
<b>DEFICIT REPORTE</b>	<b>-</b>	<b>24 339,50</b>	021 - Autofinancement	-	480 435,40
Intégration patrimoniale CDC	-	17 309,22	Intégration patrimoniale CDC	-	17 309,22
Intégration patrimoniale SDEER	-	10 000,00	Intégration patrimoniale SDEER	-	10 000,00
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>-</b>	<b>27 309,22</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>-</b>	<b>507 744,62</b>
<b>TOTAL</b>	<b>78 525,63</b>	<b>615 084,12</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 387,75</b>	<b>670 222,00</b>
		<b>693 609,75</b>			<b>693 609,75</b>

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **V – Modification du Tableau des Effectifs**

2015-04-09\_013/4.1

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la modification du tableau des effectifs dans le cadre de l'intégration du service de l'agence postale au sein des locaux de la mairie et de l'augmentation de l'amplitude horaire du service. Le poste de l'agent de gestion de l'agence postale passe donc de 17h à 30h hebdomadaire.

### **Titulaires**

<b>FILIERE</b>	<b>GRADE</b>	<b>DURÉE HEBDOMADAIRE</b>	<b>Pourvu</b>	<b>Non pourvu</b>
Administrative	1 Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	X	
	1 Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	X	
	1 Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	33/35	X	
Sécurité	1 Gardien de police municipale	17.5/35	X	
Technique	2 Adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	X	
	1 Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	27/35	X	
	1 Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	21/35	X	
	1 Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	24/35	X	
Sociale	2 ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	30.5/35	X	
	1 ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	X	
Animation	2 Adjoints d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	X	

### **Non titulaires**

<b>FILIERE</b>	<b>GRADE</b>	<b>DURÉE HEBDOMADAIRE</b>	<b>Pourvu</b>	<b>Non pourvu</b>
<b>Administrative</b>	<b>1 Agent de gestion « agence postale »</b>	<b>30/35</b>	<b>X</b>	
Technique	1 Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	22/35	X	
	1 Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	26/35	X	
	1 CAE	35/35	X	
	2 CAE	22/35	X	
	1 CAE	24/35	X	
	2 CAE	20/35	X	
	1 CA	Temps complet	X	
	Sociale	1 Agent spécialisé écoles maternelles	30.5/35	X
Animation	1 CAE	25/35	X	
	1 CAE	24/35	X	
Education	<i>Postes vacataires (en volume annuel d'heures) :</i>			
	1 Professeur musique et chant	70	X	
	1 Professeur danse	150	X	
	1 Professeur d'expression artistique	150	X	

**POUR : 16**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

## **VI – TRAME VERTE ET BLEUE**

2015-04-09\_014/7.1

Dans le cadre de l'appel à projet de la région Poitou-Charentes, la commune a présenté un dossier de candidature et soumis 4 projets.

- Organisation d'un concours photos intitulé « C'est ma nature : Thairé en images » ouvert à l'ensemble des habitants. La photo est un prétexte à la découverte de notre territoire, de sa biodiversité et de sa richesse (début le 1<sup>er</sup> juin, fin 17 octobre par une remise des prix et une exposition).
- Création de jardins aromatiques (1 à Thairé et 1 à Mortagne) avec le concours des agents pour la structure, des habitants et des enfants pour la plantation et l'entretien ; ces lieux serviront à embellir les emplacements choisis et à sensibiliser à la présence d'insectes (démarrage automne 2015).
- Finalisation du plan de gestion des espaces verts avec l'intervention de l'association « Plus de vie pour la Terre » incluant un plan de désherbage et un plan de gestion différenciée (fin octobre 2015).
- Achat d'un réciprocatrice nouvelle génération, permettant un meilleur entretien des espaces verts et de meilleures conditions de travail pour nos agents (avril 2015).

Le plan de financement proposé est construit comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
ACTION 1	1 440	CONSEIL REGIONAL	5 520
ACTION 2	2 777	COMMUNE	3 282
ACTION 3	2 000		
ACTION 4	2 585		
<b>TOTAL</b>	<b>8 802</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 802</b>

POUR : 16

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

## **VII – MODIFICATION DES STATUTS SPL POMPES FUNEBRES PUBLIQUES**

2015-04-09\_015/5.7

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1524-1 et suivants et L.1531-1 ;

Vu le de code de commerce et notamment les articles L.225-1 et suivants ;

Vu les statuts de la société publique locale « Pompes funèbres publiques – La Rochelle-Ré-Aunis » ;

Vu le projet de modification des statuts de la société publique locale « Pompes funèbres publiques – La Rochelle-Ré-Aunis » ;

Vu la délibération n°2013-003 du 04/02/2013 par laquelle le conseil municipal de la commune de Thairé a décidé d'approuver sa participation en qualité d'actionnaire au sein de la SPL « Pompes funèbres publiques – La Rochelle-Ré-Aunis » ;

Considérant que les communes de La Rochelle, Puilboreau, P&rigny et Aytré ont constitué une société publique locale dénommée « Pompes Funèbres Publiques – La Rochelle-Ré-Aunis», inscrite au registre du commerce et des sociétés de la Rochelle le 29 décembre 2011 sous le numéro 538 803 610 ;

Considérant que par délibération n°2013-003 du 04/02/2015 la commune de Thairé a décidé d'approuver sa participation en qualité d'actionnaire de ladite SPL ;

Considérant que par un jugement du 27 novembre 2014, n° 1200403, le tribunal administratif de Poitiers a annulé les deux délibérations de la commune de La Rochelle du 12 décembre 2011 par lesquelles le conseil municipal de la commune de La Rochelle a, d'une part, décidé de créer une société publique locale dénommée « Pompes funèbres publiques des communes associées-Aunis » et d'approuver les statuts de cette société et, d'autre part, décidé de dissoudre la régie chargée de la gestion du service public extérieur des pompes funèbres et du crematorium et de déléguer ce service à la société publique locale ;

Considérant qu'un appel de ce jugement, doublé d'une requête en sursis à exécution dudit jugement est en cours d'instruction à la Cour administrative d'appel de Bordeaux ;

Considérant que pour tirer les conséquences de ce jugement, une modification des statuts de la SPL « Pompes funèbres publiques – La Rochelle-Ré-Aunis » s'impose ;

Considérant que les dispositions de l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales font obligation au représentant d'une collectivité territoriale au sein d'une société publique locale d'obtenir l'accord de son assemblée délibérante avant de donner son accord à une modification des statuts de ladite société publique locale portant sur l'objet social, la composition du capital ou la structure des organes délibérants ;

Considérant qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société publique locale « Pompes funèbres publiques - La Rochelle-Ré-Aunis » se tiendra prochainement aux fins d'acter la modification des statuts relative à la composition du conseil d'administration ;

Considérant que le projet de statuts modifiés annexé aux présentes prévoit que le conseil d'administration de la SPL, initialement composé de 12 administrateurs, soit désormais composé de 18 administrateurs répartis de la manière suivante :

- 12 administrateurs pour la commune de La Rochelle (membre fondateur et actionnaire majoritaire) ;
- 1 administrateur pour la commune de Puilboreau (membre fondateur);
- 1 administrateur pour la commune de Périgny (membre fondateur);
- 1 administrateur pour commune de Aytré (membre fondateur);
- 1 administrateur pour commune de Rivedoux (commune d'implantation de la succursale de la SPL sur l'île de Ré) ;
- 2 administrateurs pour représenter les communes réunies au sein de l'assemblée spéciale, conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT ;

Considérant que les administrateurs représentant les communes réunies au sein de l'assemblée spéciale seront désignés parmi ses membres afin d'assurer une représentation à tour de rôle de chacune des collectivités réunies au sein de l'assemblée spéciale.

Considérant que la commune de Thairé sera représentée au sein de l'assemblée spéciale et bénéficiera sur la SPL d'un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**DECIDE** d'approuver la modification des statuts de la société SPL « Pompes funèbres publiques – La Rochelle-Ré-Aunis » comme suit :

**Article 1 :**

APPROUVE les statuts modifiés de la société publique locale « Pompes funèbres publiques des communes associées – La Rochelle-Ré-Aunis ».

**Article 2 :**

AUTORISE le représentant de la Commune de Thairé, à approuver la modification des statuts de la société locale « Pompes funèbres publiques des communes associées – La Rochelle-Ré-Aunis » dans le sens de ceux annexés aux présentes lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SPL.

*POUR : 16*

*ABSTENTION : 0*

*CONTRE : 0*

**VIII – QUESTIONS DIVERSES**

**8-1 Plan de Thairé**

Monsieur Sébastien BOURAIN présente la maquette du nouveau plan de la commune pour apporter les dernières modifications avant l'édition. Un exemplaire sera distribué à l'ensemble de la population lors du prochain bulletin municipal.

**8-2 Information sur les programmes de logement en primo accession.**

**8-3 Organisation de la journée de nettoyage de la commune.**

**8-4 Information sur le projet de travaux d'équipement et d'aménagement de la bibliothèque.**

**8-5 Programmation d'une réunion « subvention » pour les projets d'investissement 2015.**

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.**

**La séance est levée à 21 H 30.**

### **Liste des présents à la séance du 9 avril 2015**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Marie-Gabrielle CHUPEAU		François MIOT	
Sébastien BOURAIN		Sylvie LOIZEAU	
Loris PAVERNE		Éric LATIMIER	
Stéphane COLIN		Sébastien GIRAUD	
Maryvonne LAPRADE		Jérôme DUBOIS	
Danielle GOURAUD		Benoît LEROYER	
Patricia DOUMERET		Rébecca MARTIN	
Dalila ZITOUNI		Séverine LAURENT	
Yves ROUZEAU		Sandy GRUCHY	
Marie-Cécile BROUCARET			

### **Table des matières séance du 9 avril 2015**

	<b>Réf.</b>
I – Approbation du compte-rendu du 19 février 2015	2015-02-19_001
II – Taux des taxes locales	2015-04-09_010/7.2
III – Subventions de fonctionnement aux associations	2015-04-09_011/7.5
IV – Budget primitif communal 2015	2015-04-09_012/7.1
V – Modification du Tableau des Effectifs	2015-04-09_013/4.1
VI – Trame verte et bleue	2015-04-09_014/7.1
VII – Modification des statuts SPL « Pompes funèbres publiques »	2015-04-09_015/5.7

